



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 31 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/39 de la Municipalité, du 22 décembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission permanente de finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif sur le préavis N° 2021/52 « Crédits-cadres annuels 2022 [...] » de CHF 6'400'000.- pour les réseaux des SIL ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts sur la rubrique 322 et d'amortissement sur la rubrique 331 liées aux crédits mentionnés ci-dessus ;
3. de porter en amortissement de ce crédit les recettes attendues.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 31 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :